

EN REGION

► EN REGION

p.1

- Lecture citoyenne au Havre...
- Mais où se cachent les compétences clés ?
- Transformer des Haïkus en P.O.M... ou comment apprendre le français à l'Aprmar ?

► UNE RENCONTRE ET DES ECHANGES

p.5

- Avec Laurence Gruninger, Inspectrice de l'Education Nationale

► NATIONAL

p.6

- Le décret définissant le socle de connaissances et de compétences professionnelles publié au JO

► BREVES

p.7

- « La République en actes » - L'apprentissage et la maîtrise de la langue française - Réunion interministérielle du 6 mars 2015
- Un annuaire des organismes de formation...

► AGENDA

p.8

- Favoriser les apprentissages fondamentaux par le numérique du quotidien
- Interculturalité et pratiques professionnelles
- Le dispositif CLEM (Club Lecture Ecriture Maths)
- Présentation de la Collection « les formateurs ont du talent » Editions Piriac

► IDEES DE LECTURE

p.9

- Dossier liberté d'expression-enseigner la presse
- Les enjeux civiques des formations de base
- L'écriture créative : démarche pour les empêchés d'écrire et les autres

Lecture Citoyenne au Havre...

Lecture Citoyenne est née d'une rencontre entre la Ville du Havre et le Professeur Alain Bentolila, lors d'un colloque organisé autour de la prévention de l'illettrisme pendant le Printemps des familles en mai 2013 au Havre. La Ville du Havre, le Professeur Bentolila et la Fondation SNCF ont dès lors rapidement décidé de collaborer pour faire du Havre la ville pilote de cette nouvelle méthode.

Une machine à lire ?

La Machine à Lire est une application destinée aux personnes (enfants, adultes) peu lectrices. Son objectif est d'amener le lecteur vers une lecture de plus en plus longue en lui proposant « une alternance guidée » de plages de lecture autonome et de plages d'écoute du texte. Elle est disponible sur tablette (Android et iOS) et sur ordinateur (Windows, Mac). Grâce à une interface personnalisée, le lecteur a accès à sa bibliothèque personnelle et à son suivi de lecture. Il peut également visualiser sa progression. Un « marque-page » virtuel lui permettra de reprendre la lecture d'un livre à la dernière page lue.



“ ...des Ateliers de Questionnement de Texte...”

A cette application informatique, il est également possible d'adosser des Ateliers de Questionnement de Texte. Parce qu'elle est construite par le lecteur, la compréhension d'un texte exige autant d'obéissance qu'elle propose de liberté interprétative ; on en accepte les devoirs, on y exerce des droits. Le fondement, la raison même d'être des Ateliers de Questionnement de Texte c'est donc d'apprendre à négocier cet équilibre contrôlé entre de justes ambitions d'interprétation et le respect que l'on doit au texte et à son auteur. Ces ateliers consistent à recueillir les représentations individuelles qui seront ensuite arbitrées par le texte. Les séances



d'une heure sont planifiées sur plusieurs semaines et s'adressent à 8 personnes.

“ ...Un partenariat étroit...”

Lecture Citoyenne repose sur un partenariat étroit entre la ville du Havre, l'Université Paris Descartes et la Fondation Sncf. La Ville du Havre se charge de coordonner la recherche-action sur le terrain en mobilisant le centre social municipal le Satellite, le CCAS et les partenaires associatifs que sont l'AHAM, l'AREC et TRAIT D'UNION. Ces opérateurs expérimentent Lecture Citoyenne auprès de leur public depuis janvier 2014.

Alain BENTOLILA et son équipe pilotent cette recherche-action sur le plan scientifique. Ils ont formé l'ensemble des animateurs et supervisent régulièrement les intervenants tous les 2 mois. La Fondation SNCF très impliquée nationalement dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme soutient activement l'opération Lecture Citoyenne depuis son origine.

“...Les jeunes apprennent à débattre et prennent confiance en eux...”

La Machine à lire est expérimentée principalement dans des activités périscolaires par le centre social municipal le Satellite, les associations AREC, Trait d'Union. L'AHAM participe à l'opération au titre du dispositif « Savoir Pour Réussir ». Les animateurs forts de plusieurs semaines d'ateliers observent que la Machine à lire donne envie de lire au public suivi. Des enfants ayant bénéficié de la Machine à lire sont revenus sur leur temps personnel dans un relais lecture avec d'autres jeunes. Certains ont installé l'application sur la tablette familiale et leur smartphone au sortir des ateliers. Les enfants mémorisent les questions à se poser lorsque nous lisons un texte. Les animateurs témoignent que les jeunes apprennent à débattre et prennent confiance en eux pour prendre la parole.

“...Aider les séniors à travailler leur mémoire...”

Le service animation Séniors et Lien Social du CCAS anime depuis plusieurs années des ateliers mémoire. L'objectif de ces ateliers est d'aider le séniors à travailler sa mémoire et à retrouver ou conserver le goût de la lecture. Depuis plusieurs semaines, un groupe de séniors se réunit tous les lundis matin et expérimente

la Machine à lire dans le cadre d'ateliers mémoire. Les Ateliers de Compréhension de Texte ont dynamisé l'animation du groupe en permettant notamment une réelle émulation des personnes dans leur prise de parole. Il est envisagé de programmer un atelier intergénérationnel entre les enfants et les séniors bénéficiant de Lecture Citoyenne.

L'ensemble des opérateurs impliqués dans Lecture Citoyenne confirment leur volonté de reconduire les Ateliers de Compréhension de Texte et de Machine à lire.

L'opération suscite également des attentes de la part des professionnels et des bénévoles. Une nouvelle formation sera proposée dans le courant du mois d'avril 2015.



Nicolas Papion, Chef de projets - Pôle Actions Educatives - Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale - Ville du Havre
nicolas.papion@lehavre.fr
Tél : 02 35 22 31 86

Mais où se cachent les compétences clés ?

Axe d'une méthode dialogique du développement des compétences par Frédéric Bottois, consultant formateur...

Invisibilité des compétences et production de l'apprenant

Les compétences ne se cachent pas, elles sont tout simplement invisibles. Car toute compétence ne se donne à voir qu'indirectement dans la production de la personne qui la met en œuvre. Il s'agit là d'une vérité très générale dont le rappel peut paraître superfétatoire tant il s'agit d'un lieu devenu si commun que l'on ne voit plus ce qu'il nous dit, à savoir : la matière première d'un apprentissage ou du développement d'une compétence est la production de l'apprenant. Mais comment aborder cette production ? Comment travailler avec l'apprenant sur sa propre production ?



Analyse partagée de la production de l'apprenant et progression pédagogique organique

Se contenter d'identifier les défaillances de la production de l'apprenant pour élaborer une progression pédagogique visant à combler les manques serait prendre la tangente. Cela serait aussi retomber dans les ornières de l'usage ordinaire des tests de positionnements à partir desquels se définit une succession ou une somme d'objectifs pédagogiques dont l'atteinte est conçu dans le cadre d'une pédagogie de la transmission. Ce serait tourner le dos à la production de l'apprenant qui ne servirait alors que de prétexte à l'élaboration d'une progression pédagogique linéaire et non organique.

Une progression pédagogique organique cela signifie une progression articulée à l'analyse partagée avec l'apprenant de sa production. Mais de quoi parle-t-on ? En quoi consiste l'analyse de la production de l'apprenant ?

L'analyse n'est pas sommaire, elle n'est pas réductible à la mesure de l'écart entre ce qui a été produit (l'activité réelle) et

l'attendu (l'activité prescrite). Si nous devons la comprendre ainsi, alors nous ferions une confusion entre analyser et comparer. L'analyse vise le repérage et l'identification des représentations, connaissances, modalités inductives et opérations cognitives qui participent au processus de production de l'apprenant, à sa mise en œuvre de la compétence. Ainsi définie, l'analyse ne peut pas se faire sans l'apprenant. Précisons : ce que le formateur partage avec l'apprenant ce n'est pas le résultat de l'analyse de sa production, mais le travail d'analyse lui-même.

L'analyse de la production de l'apprenant est donc un travail conjointement réalisé par l'apprenant et le formateur. La modalité de cette analyse est l'instauration d'un dialogue pédagogique élaboré (construit) dont la finalité est double : l'explicitation (verbalisation) par l'apprenant des représentations, connaissances, modalités inductives et opérations cognitives qui prévalent dans sa production et l'élaboration d'une progression pédagogique articulée à cette explicitation. Evidemment cette progression pédagogique initialement élaborée est vouée à être remaniée au fil des productions de l'apprenant, c'est d'ailleurs en cela qu'elle est, métaphoriquement dite organique et non formelle ou linéaire.

En guise de conclusion : vers un changement de paradigme...

Il va de soi que la méthode dialogique bouscule les postures, est en rupture avec toutes les formes, même celles tracées à l'encre transparente, du formateur « omniscient ». C'est-à-dire, du formateur auquel on demande, partant d'une comparaison entre l'attendu et le travail effectué dans le cadre d'un positionnement, de définir (sans l'apprenant) puis de contractualiser (avec l'apprenant) une progression pédagogique ; celle-ci prétendument coupée sur mesure par un tailleur expert en définition des objectifs pédagogiques, personnalisés et individualisés.

Le modèle correspondant à cette posture bousculée est celui d'un apprentissage programmatique.

En effet, le terme « progression pédagogique » renvoie ici à la notion de programme. La progression pédagogique que nous qualifions de formelle ou linéaire est un programme pédagogique qui inclue éventuellement une progression dans les savoirs à acquérir. La seule différence avec un programme scolaire est qu'il est élaboré à partir d'un positionnement individuel.

Dans le cadre de la méthode dialogique de développement des compétences le terme « progression pédagogique » tourne le dos à la notion de programme pour renvoyer à celle de processus. La démarche consiste -la redondance est voulue- à initier un

processus de développement des compétences en entrant dans le processus d'apprentissage de l'apprenant à partir d'une analyse du processus de ses productions.

Pour plus d'informations :

A.C.L.P

(Articulations des Compétences Langagières et Professionnelles)

fredericbottois@gmail.com

Une formation sera organisée par le Crefor à partir de cette approche courant 2015



Safia Berrahoui, formatrice à l'Apmar et Manel, apprenante

Transformer des Haïkus en P.O.M... ou comment apprendre le français à l'Apmar ?

« Femmes debout : s'émanciper par la création audiovisuelle », tel était l'intitulé de la manifestation organisée le lundi 9 mars à la Préfecture de Région par la Délégation aux Droits des Femmes à l'occasion de la journée internationale du 8 mars. L'occasion pour l'Apmar de nous faire partager son expérience alliant plaisir, poésie et multimédia...

Définition

P.O.M : Petit Objet Multimédia ou Petite Œuvre Multimédia

Petit film d'une dizaine de minutes où l'on peut associer du son et de l'image en laissant libre champ à la créativité.

Dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » proposé par le Pôle Image de Haute-Normandie, l'APMAR (Association pour la Promotion des Migrants de l'Agglomération Rouennaise) a réalisé une P.O.M. avec les apprenantes de l'atelier d'écriture « Mosaïques ».

Cette expérience alliant plaisir et écriture a bien entendu toute sa place dans l'apprentissage de la langue française car elle a permis aux apprenantes

d'être actrices du projet et les a mis en situation « de faire » en participant à toutes les activités du projet : l'écriture des poèmes, l'illustration, la lecture des poèmes, la prise de vue et enfin le montage vidéo.

La production de « haïkus » se prêtait fort bien à cette expérience. Le « haïku » ce petit poème japonais de 3 vers constitués de 5, 7, 5 syllabes sans verbes ni contrainte syntaxique.

Rapide et concis il traduit une émotion, une sensation, pris dans l'instantané, il évoque un souvenir, un sentiment... Il se dit à haute voix afin de saisir le sens et la subtilité. Il incite à la réflexion. Il fait souvent référence à la nature, aux quatre saisons, aux bruits, aux cinq sens....

Une fois la consigne expliquée, les apprenantes ont pris un grand plaisir à écrire à partir d'objets fétiches qu'elles avaient emportés de chez elles et qui leur évoquent un souvenir, une émotion. Certaines sortaient, allaient à la recherche de l'inspiration... La contrainte de produire un tercet de 5, 7, 5 syllabes avait stimulé la créativité poétique chez certaines mais pas chez toutes.

La consigne a donc été simplifiée pour garder l'esprit Haïkus (un tercet de 3 vers : court, long, court) avec un fil conducteur : le rapport à une histoire, un souvenir, se créer une image et l'évoquer le plus rapidement possible. Ainsi, les productions se sont multipliées faisant allusion à leur vécu, leurs émotions passées et présentes, leurs souvenirs, leurs projets et aspirations...

Visionner la P.O.M :

<http://www.imagesenligne.fr/apmar/>



Association pour la Promotion des Migrants de l'Agglomération Rouennaise

6, rue Nicéphore NIEPCE - Apt 09

76000 ROUEN

Tél : 09 84 32 70 34

Email : asso.apmar@gmail.com

UNE RENCONTRE ET DES ECHANGES

Avec... Laurence Gruninger,

Inspectrice de l'Education Nationale pré-élémentaire, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime
Chargée de mission départementale Maîtrise de la langue - Prévention de l'illettrisme
Chargée de mission académique Maîtrise de la langue - Prévention de l'illettrisme



Pôle Lutte Contre l'Illettrisme (PLCI) : Vous avez été désignée référente de la prévention de l'illettrisme par le Rectorat. Cette désignation est-elle nouvelle dans l'académie et que signifie-t-elle ?

Laurence Gruninger (LG) : J'ai été désignée chargée de mission académique, référente pour le 1er degré, à la suite de Madame Françoise Le Brozec, Inspectrice de l'Education Nationale, nommée dans une autre Académie. Je conduis cette mission conjointement avec Monsieur Daniel Senechal, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de Lettres en charge du 2nd degré.

Cette désignation n'est donc pas nouvelle puisqu'elle s'appuie sur « Le Plan de prévention de l'illettrisme à l'école » qui a été initié au printemps 2010 (Discours du Ministre Luc Chatel au Salon du Livre, Paris) et lancé à la rentrée au niveau académique à la suite des Assises académiques de l'illettrisme en octobre 2010.

Cette problématique s'inscrit dans le projet académique 2014-2017 dont l'axe 1 est « **L'ambition pour chaque parcours** »

PLCI : Quelles pistes de travail sont privilégiées, au sein de l'Education Nationale, pour prévenir l'illettrisme ?

LG : Les actions mises en œuvre dans l'académie débutent dès la maternelle. En effet, un bilan de santé (BSEDS : bilan de santé, évaluation du développement pour la scolarité) est déployé auprès des enfants de 5/6 ans.

Le protocole sur les compétences langagières Chevrié-Muller entre 3 ans 3 mois et 3 ans 6 mois est développé avec le Conseil général de l'Eure dans ce département.

Des **évaluations académiques** sont mises en œuvre en mars de chaque année afin d'évaluer les compétences des élèves de Grande Section. Elles portent sur la Maîtrise de la langue et la Découverte du monde.

Le dispositif « **Accueil et scolarisation des enfants de moins de 3 ans** » se développe dans l'Académie. Son objectif est de favoriser la réussite scolaire d'enfants dont les familles, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques sont éloignées de la culture scolaire.

À l'école primaire, des élèves repérés en difficulté sont accompagnés par le **dispositif ROLL (Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture)** implanté dans l'Académie depuis 2011. Ce dispositif s'appuie sur la pédagogie de la compréhension avec une action phare, l'atelier de compréhension de textes. Plus de 1000 enseignants, essentiellement dans le 1er degré, se sont engagés.

D'autre part, l'ouvrage sur la compréhension « Etre un bon lecteur au cycle 3 et en 6ème » rédigé par le groupe piloté par Jacques Baudouin, IEN de Louviers, édité en 2012, a été largement diffusé. Grâce à cet outil, les élèves bénéficient d'un enseignement approfondi de la compréhension.

Le dispositif « **Plus de maîtres que de classes** » est déployé dans les écoles élémentaires relevant de l'Éducation prioritaire. Le conseil école/collège est un moyen pour mieux accompagner les passages entre l'école primaire et le collège. Il s'inscrit dans le futur cycle 3 (CM1-CM2-6°).

Certains élèves quittant l'école primaire avec des difficultés d'apprentissage bénéficient d'un PPRE-Passerelle. Ce Programme Personnalisé de Réussite Éducative est élaboré par les enseignants du premier degré et mis en œuvre par leurs collègues de 6e dès les premiers jours au collège.

L'accompagnement des personnels enseignants et la formation de formateurs d'encadrement pédagogique se concrétise dans le plan académique de formation (PAF) dont certaines actions s'articulent autour de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme. Les axes choisis sont les suivants:

- ✓ la compréhension de l'oral, de l'écrit à l'école maternelle,
- ✓ la production d'écrits et le lexique à l'école primaire,
- ✓ une réflexion générale sur la parole de l'élève en classe et ses enjeux intellectuels et éducatifs au collège et au lycée.

PLCI : Avec quels partenaires travaillez-vous ?

LG : L'Anlci, le Crefor et le CESER :

Je travaille avec Mme Catherine Belmans, chargée de mission ANLCI à la Préfecture de Région et Madame Aïcha Talbi, du Crefor. Des interventions au niveau des Assemblées Générales des Bassins d'Education et de Formation (BEF) ont permis de présenter le Kit « Agir contre l'illettrisme » aux chefs d'établissement de collège et de lycée.

Des données chiffrées établies par l'Insee sur la situation de l'illettrisme en lien avec le territoire qu'est le BEF ont été communiquées. Au cours de ces mêmes interventions ont été présentées les Actions Educatives Familiales (AEF : action en faveur des parents en situation de grande fragilité linguistique). En collaboration, nous organisons des réunions avec d'autres partenaires afin de sensibiliser les acteurs de terrain à la création des AEF.

Au CREFOR, j'ai apporté ma contribution à la rédaction du Guide « Prévenir l'illettrisme en Haute-Normandie, les principaux acteurs », guide remis à chaque Inspecteur de l'Education Nationale de l'Académie.

La parution du rapport Ceser « L'illettrisme en Haute-Normandie, faire bouger les lignes » en septembre 2013 a conforté la prise de conscience et la réflexion autour de cette problématique. Divers partenaires sont réunis : État, Crefor, Pôle Emploi, Mission Locale de Dieppe, Rectorat, OPCA, des associations comme « Lire à voix Haute Normandie », des organismes de formation, des entreprises, le Conseil Général.

À ce titre, je participe régulièrement aux réunions du CESER au niveau du Conseil Régional dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

PLCI : Pouvez-vous nous indiquer les actions que vous considérez comme prioritaires ainsi que les projets en cours ?

LG : Je présenterai deux dispositifs qui s'inscrivent au sein de la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base dans le cadre de la Refondation de l'école.

Dans le cadre du dispositif « Accueil et scolarisation des enfants de moins de 3 ans », il est nécessaire de créer et de maintenir des relations de confiance avec les parents, condition indispensable à une intégration réussie à l'école. Les parents sont accueillis afin d'être informés du projet, parfois associés. Ils visitent l'école, bénéficient d'un rendez-vous individuel personnalisé. Dans le cadre d'un accueil prenant en compte les besoins de chacun, ils peuvent rester dans la classe.

À partir des besoins identifiés avec les collectivités territoriales, un projet d'accueil et de scolarisation est rédigé, projet qui s'inscrit dans le projet d'école dans une logique d'articulation avec les autres structures de la petite enfance.

Le travail en partenariat « services petite enfance et écoles » est indispensable. En effet, la qualité de la prise en charge éducative s'appuie sur la collaboration avec les collectivités territoriales et les services en charge de la petite enfance (CAF, PMI...). Les familles peuvent être repérées par la PMI, par l'école qui connaît la fratrie.

L'enjeu est partagé entre les membres de la communauté éducative : enfants, enseignants, parents, ATSEM, collectivités locales (villes) et partenaires : PMI et CG, crèche...

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est un dispositif, qui dans un contexte d'enseignement « ordinaire », constitue un outil de prévention et de lutte contre la difficulté scolaire. Il vise à renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles en prévenant la difficulté scolaire et en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. Le maître supplémentaire en lien avec le maître titulaire de la classe mettra en place des situations d'apprentissage qui viseront la maîtrise des compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le maître supplémentaire a une mission d'appui de ses collègues dans la classe. La présence de deux enseignants dans une même classe peut aussi permettre au maître titulaire d'observer l'élève en train d'apprendre et donc de mieux identifier les difficultés auxquelles il est confronté.

PLCI : Ce travail spécifique vous a-t-il fait porter un regard différent sur les pratiques scolaires ou parascolaires, et plus généralement sur la question de l'illettrisme ? Et d'un point de vue personnel ?

Aujourd'hui en charge de l'enseignement préélémentaire, je suis encore plus convaincue qu'il faut se saisir très tôt de cette problématique. D'ailleurs, à l'école maternelle, l'accent est mis sur les premiers apprentissages du langage oral et du langage écrit.

C'est aussi à l'école maternelle que l'on rencontre les parents avec lesquels il est très important de coopérer. Aujourd'hui, dans l'intérêt des élèves et de leurs progrès, la co-éducation est de plus en plus convoquée.

En effet, et à ce titre, m'appuyant sur le référentiel pour l'éducation prioritaire, je retiendrai la mise en place d'une école bienveillante et exigeante qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

NATIONAL

Le décret définissant le socle de connaissances et de compétences professionnelles publié au JO

Le socle de connaissances et de compétences est constitué de « l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle », indique le décret n°2015-172 du 13 février 2015 qui vient d'être publié au Journal officiel.

Il s'agit d'un des derniers décrets pris en application de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

Ces connaissances et compétences sont « également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu ».

Le décret identifie sept modules constituant le socle :

- ✓ la communication en français ;
- ✓ l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- ✓ l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- ✓ l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- ✓ l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- ✓ la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- ✓ la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

En outre, des modules pourront être ajoutés à ce socle à l'initiative des régions, notamment dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles fera l'objet, sur proposition du COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation), d'une certification. Cette certification s'appuie sur un référentiel qui précise les connaissances et les compétences utiles à l'insertion

professionnelle et la vie sociale, civique et culturelle et sur un référentiel de certification qui détermine les conditions d'évaluation des acquis.

Pour rappel, les demandes de formation visant à acquérir les connaissances et compétences inscrites dans le socle dans le cadre du CPF sont opposables à l'employeur. Il ne peut pas les refuser même sur le temps de travail.

Plus d'info sur : <http://www.fpspp.org>

BREVES

La République en actes - L'apprentissage et la maîtrise de la langue française - Réunion interministérielle du 6 mars 2015

Manuel Valls a présenté, le 6 mars 2015, à l'issue d'un comité interministériel, le plan «La République en actes» portant sur l'égalité et la citoyenneté.

Les 60 mesures qui figurent dans ce plan visent à favoriser la mixité sociale et recréer du lien en poursuivant la lutte contre les inégalités et en combattant les discriminations.

Plusieurs mesures concernent l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

- ✓ Renforcer l'apprentissage en maternelle et à l'école primaire.
- ✓ Mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France.
- ✓ Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune.
- ✓ Renégocier les accords portant sur les enseignements de la langue et culture d'origine ELCO.
- ✓ Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants.
- ✓ Renforcer la formation linguistique des candidats à la naturalisation.
- ✓ Lancer une mission de préfiguration d'une agence de la langue française en France.

Accéder au plan «La république en actes» : <http://www.gouvernement.fr>



Un annuaire des organismes de formation intervenant dans le domaine de l'acquisition des compétences de base des salariés

Afin d'améliorer l'information sur l'offre de formation disponible en matière de lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme constitue un annuaire des organismes de formation intervenant dans le domaine de l'acquisition des compétences de base des salariés. Il s'agit de donner une visibilité plus forte aux acteurs de la formation intervenant sur ce champ et de mettre en valeur leur méthode d'intervention en leur proposant de présenter leurs services dans un annuaire en ligne.

Plus d'information sur : <http://www.anlci.gouv.fr/>



AGENDA

1 Formations

→ Favoriser les apprentissages fondamentaux par le numérique du quotidien

Dates : 9, 10 avril et 12 Juin 2015

Lieu : CAFOC-Mont Saint Aignan

Intervenants : Catherine CARROS, Responsable pédagogique, formatrice de formateurs et Stéphane GARDÉ, Chargé de projets, responsable du numérique (CRI Auvergne)

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation le participant sera capable :

- ✓ d'intégrer les usages quotidiens du numérique dans des situations pédagogiques
- ✓ d'intégrer des outils du web 2.0 dans des situations pédagogiques
- ✓ de mettre en œuvre une démarche pédagogique du numérique
- ✓ de choisir des outils numériques adaptés aux besoins du public

Plus d'infos sur : <http://www.crefor-hn.fr>

→ Interculturalité et pratiques professionnelles

Dates : 13, 14, 23, 24 avril et 25 juin 2015

Lieu : Pôle Régional des Savoirs

Intervenantes : Anouk JOURNO-DUREY, Linguiste, écrivain, formatrice et Véronique NZIE, Intervenante socio-culturelle, conteuse, formatrice

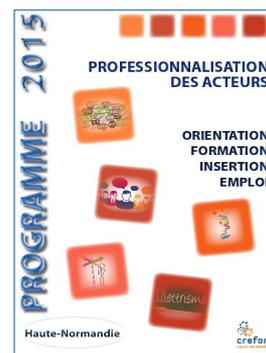
Objectif de la formation :

En 5 journées, il s'agira d'élaborer, ensemble, des « chemins » ou « ponts » permettant une meilleure action pédagogique et / ou éducative dans un contexte interculturel :

- ✓ Définir les différents champs de l'interculturalité ;
- ✓ S'appuyer sur l'interculturalité pour nourrir sa pratique professionnelle ;
- ✓ Proposer une réflexion méthodologique et des mises en pratique à partir de matériaux-ressources recourant, entre autres, à l'imaginaire collectif : « le conte utilitaire » et « l'écriture inventaire ».

Ces journées inviteront naturellement les participants à échanger sur leurs expériences respectives : une interaction constante, en lien avec les apports fournis durant les séances.

Plus d'infos sur : <http://offredeformation.crefor-hn.fr>



1 Les mardis pédagogiques

→ Le dispositif CLEM (Club Lecture Ecriture Maths)

Date : 31 mars 2015 14h-17h

Lieu : Pôle Régional des Savoirs

Intervenant : Jean-Pierre Leclère, chercheur et expert en mathématiques, membre du comité scientifique de l'Apfée

Après le cours préparatoire, certains enfants présentent encore des fragilités tant au niveau des apprentissages que de la construction de l'estime de soi, éléments indispensables à la réussite scolaire.

Jean-Pierre Leclère a élaboré une méthode dans la volonté d'éviter aux enfants un échec scolaire précoce : la méthode CLEM (Club Lecture Ecriture Maths).

Le but est de fournir aux enfants l'occasion d'une pratique supplémentaire des Mathématiques et de l'Écrit dans un contexte de plaisir et de réussite, en sollicitant aussi bien la participation des familles que celle de l'école.

Bulletin d'inscription sur : <http://www.crefor-hn.fr>

→ Présentation de la Collection « les formateurs ont du talent » Editions Piriac (Partenariat Crefor/Cafoc)

Coffrets pédagogiques pour le développement des compétences clés et des compétences transversales.

Date : 9 Juin 2015 - de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Lieu : Pôle régional des Savoirs

Intervenant : Gérard Hommage, directeur de la collection « *les formateurs ont du talent* ». Formateur-consultant indépendant.

La collection « Les formateurs ont du talent », développée par les Editions Piriac, rassemble 9 coffrets présentant des situations didactisées. Chaque coffret permet de travailler une compétence spécifique (calculer, communiquer, coopérer, décider, s'adapter, s'organiser, se connaître) dans des contextes professionnel, associatif ou personnel.

Au travers d'un scénario réaliste, les apprenants doivent réaliser des missions de difficulté croissante en utilisant des supports variés. Le choix pédagogique de cibler une compétence spécifique permet d'aborder en profondeur les savoirs, les modes de raisonnement et les attitudes associés à cette compétence.

Le programme et la fiche d'inscription bientôt sur : <http://www.crefor-hn.fr>



IDEES DE LECTURE

//Dossier//Liberté d'expression - Enseigner la presse

Le français dans le monde - n°398 Mars-avril 2015



La rédaction du Français dans le monde a décidé de considérer ces faits tragiques en les éclairant par ce dossier sous forme de mise au point, pour que la liberté d'expression et la liberté de la presse continuent de vivre en classe de français. Par un entretien avec une universitaire spécialiste de l'éducation aux médias. Par une mise en perspective historique de la longue tradition de la caricature en France. Par un reportage sur un journal école dans une école parisienne. Par le témoignage de deux enseignants sur le blogue de leurs étudiants de français en Corée du Sud. Car, comme le clame Le Canard enchaîné chaque semaine sur sa une, « La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas ».

Disponible au Crefor

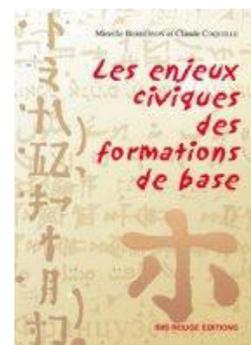
Les enjeux civiques des formations de base

Mireille Berbesson, Claude Coquelle - Ibis Rouge - 2007 - 208 p.

Savoir lire et écrire est à la fois, un droit humain fondamental, une condition de cohésion sociale et un facteur favorable à la participation active des citoyens à la vie publique.

Ce livre explore les enjeux collectifs et politiques de ces apprentissages, puis précise dans quelle mesure et comment ces enjeux sont pris en compte dans la structuration et le fonctionnement du Dispositif pour la lutte contre l'illettrisme.

Disponible au Crefor



L'écriture créative : démarche pour les empêchés d'écrire et les autres

Marguerite Perdriault - Erès - 2014 - 150 p.

La démarche proposée dans cet ouvrage s'appuie sur une réflexion et une pratique de plus de quinze ans auprès de divers publics souvent brouillés avec l'écriture, élèves ordinaires, handicapés, personnes en difficulté, éducateurs, étudiants et enseignants. S'adressant à ceux qui veulent construire une aventure d'écriture créative avec les empêchés d'écrire, et les autres, elle renoue le cognitif et l'affectif, le savoir et l'éprouver, qui sont les deux facettes inséparables de tout apprentissage.

Constamment appuyé sur la littérature, l'ouvrage clarifie les priorités, les enjeux et l'importance déterminante de deux gestes d'animation : suspendre la norme et inciter à lire. Il indique comment gagner en liberté, redonner à chacun confiance dans sa capacité à inventer la langue mais précise aussi à quelles conditions, au-delà de la réassurance, se construisent des apprentissages. Marguerite Perdriault insiste notamment

sur trois clés : l'échange sur les écrits (la « relève »), le brouillon et la révision.

Ni récit d'atelier, ni recueil d'exercices, son travail n'en constitue pas moins un guide pour se faire passeur d'écriture et de lecture dans une perspective de démocratie d'apprentissage.



Pôle Lutte Contre l'Illettrisme

Pôle régional des Savoirs
115, boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 ROUEN Cedex 1

 02.32.18.49.33

 Ici@crefor-hn.fr

Retrouvez-nous sur :
<http://www.crefor-hn.fr>

Directeur de publication :

Luc Chevalier, directeur du CREFOR

Comité de rédaction :

Responsable du Pôle Lutte Contre l'Illettrisme :

Jean-Philippe Mercier

Documentaliste :

Elise Dehays

Chargée de prévention :

Aïcha Talbi

Chargée de mission régionale ANLCI :

Catherine Belmans



Ce numéro a été réalisé par le Pôle Lutte Contre l'Illettrisme du CREFOR
et la Chargée de mission régionale de l'ANLCI

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

Coordination : Elise Dehays
PAO : Agnès Ercosman

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez que si c'est nécessaire

ISSN 1776-0976